

Formulaire de procuration pour Exploitant/Entreprise

Pour étudier vos demandes, nous utilisons des données personnelles et confidentielles. Par conséquent, si vous souhaitez déléguer vos démarches à une tierce personne qui vous représentera auprès de notre organisme, vous devez désigner un mandataire.

Pour désigner un mandataire, ce formulaire doit être complété, signé et déposé directement dans votre Espace privé MSA

Limites de la procuration :

- Cette procuration n'autorise en aucun cas votre mandataire à signer pour vous une demande de prestation ou tout autre document nécessitant votre signature, ni à percevoir vos paiements ;
- Cette procuration n'autorise pas votre mandataire à vous représenter devant le Tribunal de grande instance et la cour d'appel (art. L. 142-9 du code de la sécurité sociale).

Votre mandataire devra donner ses nom et prénom lors de ses appels téléphoniques.

Je soussigné(e) :

Nom de naissance : Nom d'usage :
Prénom : Né(e) le :
N° de Sécurité Sociale ou SIRET :
Adresse :
Email (obligatoire pour l'accès à l'espace privé) :

Donne procuration à (mandataire) :

Nom, prénom ou raison sociale (entreprise).
Adresse :
Email (obligatoire pour l'accès à l'espace privé. **Adresse de groupe de préférence**) :

Cette personne ou cette entreprise est adhérente MSA :

Merci d'indiquer son numéro d'adhérent :

Cette personne ou cette entreprise n'est pas adhérente MSA :

Pour sa connexion elle aura besoin d'un identifiant : n° SIRET pour les tiers déclarants, comptables et pour les autres, un identifiant à 6 caractères en lettres minuscules et/ou chiffres. (Les majuscules, les accents et les ponctuations ne sont pas admis).

Si un identifiant a déjà été choisi par cette personne ou cette entreprise pour une autre procuration, nous lui conseillons d'utiliser le même.

Merci d'indiquer son identifiant (choisi ou déjà utilisé) :

Pour utiliser les services en ligne suivants :

Bouquet Entreprise N° de Siret :
☐ L'ensemble des services « Entreprise »

Bouquet Exploitant : N° de sécurité sociale :
☐ L'ensemble des services « Exploitant »

J'atteste avoir pris connaissance des conditions d'exercice de la procuration.

A Le

Signature de l'assuré (mandant)

Signature du mandataire

La procuration est reconductible tacitement chaque année.

Ce mandat peut être annulé à tout moment par un écrit de la part du mandant, ou de son mandataire. La MSA ne sera pas responsable en cas de réception tardive de la renonciation.

La procuration s'éteint automatiquement après que la MSA Provence Azur ait été informée des événements suivants :

- la radiation du mandant ;
- le décès du mandant ou du mandataire ;
- l'incapacité du mandant ou du mandataire (tutelle ou curatelle) ;

« Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de limitation du traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant à l'adresse indiquée dans notre politique de confidentialité »

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 à 441-9 du code pénal). En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L. 114-17 du code de la sécurité sociale.